

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 octobre 2023 à 9h15

Présents : BARNIER Sébastien, BOUQUET Dominique, BOUQUET Philippe, CHARDON Fabrice, COUFORT Marie Claude, LEYDIER Ludovic (Président), MERCIER Denise, MATHIEU Éric, MERLE Benoît, PELISSE François, RAMBAUD Sébastien

Absents:

Pouvoirs : CELLIER Yvan, (pouvoir à LEYDIER L) - PASCAL Patrice (pouvoir à BARNIER S)

Excusé : AJASSE Jean Luc, CUBIZOLLE Marie-Pierre,

Adhésion CFU

2023_10_14_02

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique dès cet exercice 2023.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux;
- améliorer la qualité des comptes par le rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'expérimenter le CFU et autorise le Maire à signer la convention avec les services de la DDFiP

Aménagement la Pède – Devis travaux

2023_10_14_01

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la vente d'une partie de la parcelle A730 appartenant à la section de La Pède, actée par délibération du 4 février 2023 pour la somme de 3850 €, il convient d'employer cette somme pour des travaux d'aménagement au village de la Pède.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte le devis présenté par l'entreprise SAS CUBIZOLLES TP et CARRIERES (SAUGUES) pour la somme de 7674.00 €

Choix cabinet maîtrise d'œuvre aménagement bourg de Thoras

2023_10_14_03

Pour	13	Contre	0
Abstention	0	Ne participe pas	0

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de choisir un cabinet de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du bourg de Thoras. Il rappelle que selon l'article R2122-8 du Code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dès lors que celui-ci n'excède pas 40000 € HT. L'acheteur doit choisir une offre pertinente et ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre présentée par le cabinet AB2R (ZA de Taulhac – 43000 LE PUY EN VELAY) et OSMOSE PAYSAGE (12 Rue Traversière, 43200 Yssingeaux) pour un taux d'honoraires de 6.90 % du coût global HT des travaux du secteur 1.

Acquisition étrave occasion

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec l'agent technique et les adjoints, Sébastien Rambaud et Philippe Bouquet, ils sont allés voir une étrave d'occasion qui conviendrait parfaitement avec un peu de révision pour assurer le déneigement de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de l'achat de l'étrave d'occasion pour la somme de 4000.00 € (quatre mille euros)
- précise que cette dépense sera assurée par les fonds propres de la Collectivité.

Demande achat terrain Babonnès – Indivision Vachelard

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'indivision Vachelard à Babonnès concernant l'acquisition de terrain communal situé aux abords des maisons cadastrées C772 et C770. Les demandeurs précisent que cet espace est délimité et utilisé depuis toujours comme espace privatif mais sans l'être. Après avoir discuté avec le Maire les demandeurs ont proposé de faire cette acquisition pour la somme de 1000.00€.

Considérant que lors de l'aménagement du village de Babonnès, des travaux de revêtement goudron ont été réalisés sur une partie du terrain faisant l'objet de la demande, le Maire propose, si la vente est acceptée, de fixer à 1500.00 € le montant de la transaction en précisant que les frais liés à une éventuelle cession seront à charge des demandeurs (géomètre, notaire)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à main levée :

- OUI à la vente : LEYDIER – CELLIER – BARNIER – PASCAL – MERCIER
- NON à la vente : CHARDON – PELISSE – MATHIEU – RAMBAUD – BOUQUET P – BOUQUET D – MERLE
- Abstention : COUFORT

En conséquence la demande de l'indivision Vachelard est rejetée.

Intervention de BOUQUET Philippe

Les Travaux d'aménagement au village de Babonnès sont terminés

Les Travaux du cimetière réalisés par l'entreprise GAILLARD sont terminés

Réservoir eau le Cheylot : il est envisagé de faire réaliser l'imperméabilisation de l'ancien réservoir du Cheylot par l'entreprise GAILLARD de Saugues.

Travaux la Pède : en cours

Coupe de bois Verreyrolles : 1° soumission infructueuse. L'ONF représentera à une prochaine vente.

Intervention de COUFORT Marie Claude

Bilan foire

Intervention de Sébastien RAMBAUD

Travaux réalisés : Coupes chemin et reprofilage, épareuse,
Fauche cimetières, chemin entre le croisement de la Pède et celui de la Fajollette,
Nettoyage station épuration + drains
Relève compteurs d'eau

Travaux à venir :

Epareuse
Peinture portails cimetière et main courante
Appartement 1° étage école publique

Points divers évoqués par LEYDIER Ludovic

- Demande Guillaume Bernaud : location salle Croisances à l'année → quelle destination ? quel prix ? réflexion en cours
- Contrôle ASP piste forestière les Garnasses